

Joigny, le 16 octobre 2023

**Inspection de l'éducation  
nationale  
Joigny Centre Yonne**

**Sylvie Maupassant**  
Inspectrice de l'éducation nationale

**10 Avenue Rhin et Danube  
89300 JOIGNY**

**Téléphone**  
03 86 62 00 71

**Courriel**  
[secjoi@ac-dijon.fr](mailto:secjoi@ac-dijon.fr)

Site internet circonscription  
<http://circo89-joigny.ac-dijon.fr/>

Site internet DSDEN89  
<https://www.ac-dijon.fr/dsden89>

**Note de service n°3**

**RASED**

**Année scolaire 2023-24**

Emargement des enseignants de l'école, des titulaires remplaçants et des  
personnels spécialisés des RASED

Cette note de service est relative à l'organisation du pôle ressources et à l'aide aux élèves à besoins particuliers.

L'objectif de l'école est de **développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en assurant pour chacun d'entre eux les conditions de sa réussite.**

La difficulté, inhérente au processus même d'apprentissage, est prise en compte par chaque enseignant dans son action quotidienne en classe. Toutefois, l'aide apportée par l'enseignant, avec l'appui de l'équipe pédagogique du cycle peut ne pas suffire pour certains élèves.

### **Textes de référence :**

- Circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 relative au fonctionnement des RASED et à ses missions
- décret n° 2008-775 du 30 juillet 2008. Elles sont précisées par la circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013, point II-5 relative aux obligations de service
- Circulaire n° 2017-079 du 28-4-2017 relative aux missions des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) et Arrêté du 26-4-2017 - J.O. du 30-4-2017 relatif référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'éducation nationale

## **I- Rappels**

Le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) est l'une des composantes du pôle ressource. Placé sous l'autorité et la responsabilité de l'IEEN, le Rased est constitué de l'ensemble des enseignants chargés des aides spécialisées et des psychologues scolaires qui exercent dans la circonscription.

### **Les missions des enseignants spécialisés et du psyEN**

#### **1- L'enseignant spécialisé à dominante pédagogique : maître E**

L'enseignant spécialisé à dominante pédagogique apporte une aide aux élèves qui ont des difficultés avérées à comprendre et à apprendre dans le cadre des activités scolaires. Il s'agit, pour l'enseignant spécialisé, de repérer, de prévenir et/ou de remédier, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés d'apprentissage de ces élèves.

Le maître E rédige alors un projet d'aide spécialisé. Il accompagne les élèves en grande difficulté vers la prise de conscience et la maîtrise des attitudes et des méthodes de travail qui conduisent à la réussite et à la progression dans les savoirs et les compétences, en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe.

#### **2- L'enseignant spécialisé à dominante rééducative : maître G**

L'enseignant spécialisé à dominante rééducative apporte une aide aux élèves dont l'analyse de la situation montre qu'il faut faire évoluer leurs rapports aux exigences de l'école, instaurer ou restaurer l'investissement dans les activités scolaires. Il s'agit, pour l'enseignant spécialisé, de repérer, de prévenir et/ou de remédier, grâce à une analyse partagée avec l'enseignant de la classe ou l'équipe pédagogique du cycle, les difficultés de comportement de ces élèves et de mettre en œuvre des actions, dans le cadre d'un projet d'aide spécialisée, pour faire évoluer les situations. Dans le cadre de ces projets, il conçoit et met en œuvre des démarches pédagogiques et éducatives adaptées aux difficultés ou aux troubles qui peuvent affecter les apprentissages ou le comportement de ces enfants.

#### **3- Des formes d'aide distinctes mais non cloisonnées**

Ces deux formes d'aide, quoique distinctes, ne sont pas des spécialisations cloisonnées : l'enseignant chargé de l'aide à dominante pédagogique prend en considération le découragement induit par des difficultés d'apprentissage persistantes, voire des moments de désaffection ou de rejet de l'école ; l'enseignant chargé de l'aide spécialisée à dominante rééducative prend en compte les demandes de réussite scolaire des enfants et de leur famille.

#### **4- Le psychologue scolaire**

Le psychologue scolaire aide à l'analyse de la situation particulière d'un enfant en liaison étroite avec la famille et les enseignants. Il réalise des observations, des bilans et des suivis psychologiques, il analyse et interprète les données recueillies. Il mène des entretiens avec l'enfant, les enseignants et les parents pour mieux comprendre la situation

d'un élève, comprendre ce qui fait obstacle à l'appropriation des apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives. Lorsque cela paraît souhaitable, le psychologue scolaire peut conseiller à la famille la consultation d'un service ou d'un spécialiste extérieur à l'école et contribuer, avec l'accord de celle-ci, à la recherche d'une réponse adaptée.

## II- Les secteurs d'intervention

### Maitres E :

- **Mme LAHARANNE** : Joigny St Exupéry REP\*, Joigny La Madeleine REP, Joigny Kergomard, Joigny Clos Muscadet, Précý/Vrin, Sépeaux, Villevallier, Cézy, la Celle St Cyr
- **Mme LOTTIN** : Joigny St André REP, Joigny M. Aymé REP, Joigny A. Garnier REP, Béon, Chamvres, Migennes M. Pagnol REP, Champlay/Gd Longueron, Paroy sur Tholon
- **Mme MANIERE** : Cheny REP, Migennes P. Verlaine REP, Migennes P. Bert REP, Beaumont, Brion, Bussy en Othe, Chemilly/Yonne, Laroche St Cydroine
- **Mme ROBIN** : Charmoy, Epineau les Voves, Migennes A. Frank REP, Briennon/Armançon EM, Bassou, Bonnard, Chichery
- **Mme MAURY** : Ormoy, Migennes G. Philippe REP, Briennon/Armançon EE, Eson
- **M. VERNAT** : Venizy REP, Champlost, St Florentin J. Pézenec REP, Chailley, Turny, Neuvy-Sautour REP, Sormery, Mont-Saint-Sulpice
- **Mme GEMBOLYS** : Butteaux/La Chaussée, Germigny, Percey, Carisey, Jaulges, Villiers-Vineux, Vergigny REP, Chéu, St Florentin A. Frank REP, St Florentin P. Janson REP

\* = en rouge, les écoles prioritaires

### Maitres G :

Secteur de collège Joigny	Secteurs des collèges Migennes Prévert et Fourrey	Secteur de collège Briennon	Secteur St-Florentin
Cécile MUGUET	Delphine BOUTTEMY	Hors secteur Delphine BOUTTEMY	Hors secteur Cécile MUGUET
Joigny St-Exupéry (REP)	Cheny (REP)	Mont-St-Sulpice	St-Florentin J. Pézenec (REP)
Joigny St-André (REP)	Migennes P. Verlaine (REP)	Briennon-sur Armançon élem	Butteaux / La Chaussée
Joigny M. Aymé (REP)	Migennes P. Bert (REP)	Briennon-sur-Armançon mater	Germigny
Joigny La Madeleine (REP)	Migennes A. Frank (REP)	Eson	Percey
Joigny A. Garnier (REP)	Migennes G. Philippe (REP)	Ormoy (Fourrey)	Carisey
Joigny Kergomard	Beaumont	Champlost	Jaulges
Joigny Clos Muscadet	Brion	Venizy (REP) (St-Florentin)	Villiers-Vineux
Précý-sur-Vrin	Bussy-en-Othe		Chailley
Sépeaux	Chemilly/Yonne		Turny
Villevallier	Laroche St Cydroine		Neuvy-Sautour (REP)
Béon	Migennes M. Pagnol (REP)		Sormery
Chamvres	Chichery		Vergigny (REP)
Cézy	Bassou		Chéu
La Celle St-Cyr	Bonnard		St-Florentin A. Frank (REP)
Champlay / Gd Longueron	Charmoy		St-Florentin P. Janson (REP)
Paroy sur Tholon	Épineau les Voves		

**Les écoles surlignées sont prioritaires pour cette année 2023-2024**

## PsyEN (ATTENTION : 1 poste pourvu / 5)

Madame ZIRNHELT	Poste vacant psychologue hors secteur en cas d'urgence	Poste vacant psychologue hors secteur en cas d'urgence	Poste vacant psychologue hors secteur en cas d'urgence	Poste vacant psychologue hors secteur en cas d'urgence
Rased Joigny	Rased Briennon	Rased antenne Cheny	Rased antenne Migennes	Rased antenne Saint-Florentin
Joigny	Briennon élémentaire Ullis	Cheny	Migennes Anne Frank	St Florentin
Villevallier	Mont saint-Sulpice	Migennes Paul Bert	Migennes Gérard Philippe	Chailley
Précy sur Yrin	Esnon	Migennes Paul Verlaine	Migennes Marcel Pagnol	Turny
Sépeaux	Ormoiy	Beaumont	Cézy	Venizy
	Bonnard	Chemilly	Béon	Sormery
	Bassou	Brion	Chamvres	Neuvy Sautour
	Chichery	Bussy	La Celle Saint-Cyr	Vergigny
	Champlost	Champlay		Germigny
	Briennon maternelle	Paroy/Tholon		Butteaux
	Chéu	Laroche		Percey
		Epineau		Jaulges
		Charmoy		Villiers Vineux
				Carisey

### III- Priorités d'action et objectifs

Les actions réalisées doivent permettre aux élèves de progresser, d'acquérir des stratégies et des automatismes.

#### 1- Les objectifs :

- ⇒ Pour être efficaces, les aides apportées doivent **répondre à un besoin identifié avec précision** pour permettre une prise en charge pertinente et efficace afin de faire progresser les élèves.
- ⇒ La prise en charge concerne **les élèves en grande difficulté** et lorsque celle-ci perdure malgré la mise en place d'adaptations pédagogiques en classe.
- ⇒ La **co-intervention** dans la classe reste à privilégier. L'externalisation se fait quand cela est nécessaire et dans le cadre de la prise en charge d'un petit groupe.
- ⇒ Poursuivre le développement **d'actions de prévention** dès la maternelle.

#### 2- Pour les maitres E et G :

- Orientations
- Grande difficulté et/ou grande difficulté de comportement
- Maintien GS
- Equipe Educative et CMC pour analyser les résultats des évaluations

#### 3- Pour les psyEN :

- Bilans liés aux dossiers MDPH et CDOEASD, orientation
- Comportement violent, prévention harcèlement (lien avec priorité nationale)
- Participation aux équipes de suivi de scolarisation des élèves handicapés,
- Bilans liés aux maintiens en GS,
- Bilans liés à des élèves en très grande difficulté,
- Participation aux équipes éducatives,

- Passage anticipé
- Missions liées au fonctionnement du RASED

#### **4- Durant la période 1, il s'agit de :**

- Mener des observations en classe et croiser les regards avec l'enseignant afin d'évaluer les besoins et d'affiner la prise en charge à mettre en place.
- Aider aux évaluations
- Débuter les prises en charge (priorité aux CE2 en éducation prioritaire)

#### **La priorité est donnée sur les classes de CE2 REP pour les périodes 1 et 2.**

La prise en charge des élèves de CE2 s'appuie notamment sur les repérages réalisés en CE1 et les résultats des évaluations CM1 pour les actions de prévention.

#### **5- Des interventions s'organisent sur les besoins identifiés comme relevant de l'intervention du RASED :**

- ⇒ **Dans un premier temps pas d'intervention sur les classes à effectif réduit sauf cas particulier.** La demande sera remontée en janvier pour une intervention en février. (cf. Infographie Annexe 1)
- ⇒ **En période 3**, une attention particulière sera portée aux élèves de CM1 en appui sur les résultats aux évaluations nationales.
- ⇒ **En période 4 et 5**, une **vigilance sur les GS** hors REP se fera pour une entrée sécurisée au CP.
- ⇒ **En période 5**, il sera utile d'être attentif au CM2 afin de ménager les ruptures à l'entrée en 6<sup>ème</sup>, en appui des résultats aux évaluations.

Sur les autres niveaux de classes, une prise en charge pourra se faire en fonction des besoins.

## **IV- Parcours de l'élève**

### **1- La demande d'aide intervient lorsque les adaptations pédagogiques et/ou matérielles mises en place par l'enseignant de la classe s'avèrent inefficaces. L'aide du RASED ne se substitue pas à l'action de l'enseignant.**

- ⇒ Le temps de l'observation en classe est important. Il permet de croiser les regards, d'affiner les repérages, prioriser, apporter des pistes de remédiation quand la prise en charge n'est pas prioritaire.

**Seules les demandes formulées à l'aide des fiches de demande d'aide seront prises en compte** (cf. Annexe 2).

D'un intérêt majeur, la fiche doit être renseignée avec précision car elle permet d'explicitier les adaptations mises en place par l'enseignant, les difficultés (lien avec les résultats aux évaluations), les points d'appui (réussites, compétences...), les besoins de l'élève, poser une temporalité pour évaluer les progrès et faire le suivi.

Analysées et traitées en réunion de synthèse, ces fiches permettront de rechercher de façon concertée les meilleures réponses à apporter à ces demandes.

Afin de faciliter le suivi du parcours de l'élève et la continuité de prises en charge éventuellement apportées, il est possible **d'actualiser une fiche d'aide transmise l'année précédente**. Pour ce faire, il est indispensable que la demande soit factuel, explicite et précis. Pour être la plus explicite possible, celle-ci pourra s'appuyer sur les observables suivants : <http://circo89-joigny.ac-dijon.fr/spip.php?article663#663>

Le projet d'aide spécialisée sera ensuite établi en concertation avec l'enseignant. Il devra formaliser les modalités d'une action en fixant les engagements, en balisant les différentes étapes du dispositif et en programmant les bilans.

### **2- La prise en charge doit s'appuyer sur la rédaction précise d'un PPRE ou d'un PPRE passerelle :**

**Le PPRE est un outil important et nécessaire** dans la mise en place d'une aide, pour définir les axes de remédiation et pour engager l'élève et sa famille. Il permet également d'évaluer les progrès et d'ajuster les objectifs d'une période à

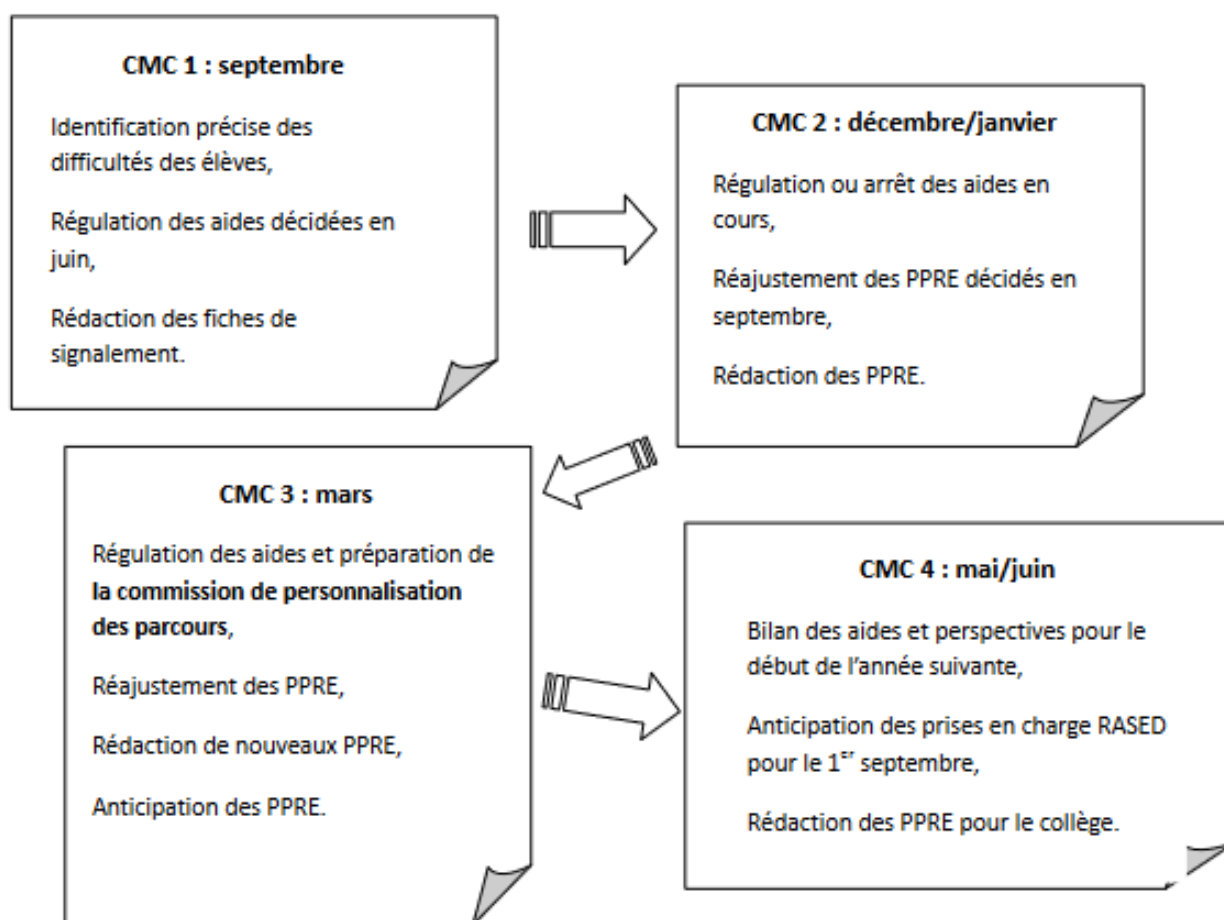
l'autre. Il garantit la cohérence et le suivi des différentes aides mises en place. Le pôle ressources peut être associé à la rédaction.

→ **Pour vous accompagner :**

- document ressource pour la rédaction d'un PPRE : [http://circo89-joigny.ac-dijon.fr/IMG/pdf/compil\\_ppre.pdf](http://circo89-joigny.ac-dijon.fr/IMG/pdf/compil_ppre.pdf)
- formulaire PPRE : <http://circo89-joigny.ac-dijon.fr/spip.php?article375>
- adaptations et aménagements proposés PAP (pistes de différenciation transposables en classe pour les élèves les plus fragiles) : [http://circo89-joigny.ac-dijon.fr/IMG/pdf/formulaire\\_pap2015\\_420828.pdf](http://circo89-joigny.ac-dijon.fr/IMG/pdf/formulaire_pap2015_420828.pdf)

**3- Des conseils de cycles dédiés :**

⇒ Chaque école organise au cours de l'année scolaire **quatre conseils de cycle consacrés aux élèves en difficulté**. Pour chacune de ces réunions, un membre du RASED est sollicité (suffisamment en amont). Les conseillers pédagogiques et l'IEN pourront également être contactés par les équipes d'écoles en tant que personne ressource et participer à ces conseils sous réserve de leur disponibilité.



**Point de vigilance** : Les projets d'orientation EGPA doivent être abordés avec la famille le plus tôt possible et avant le CMC 4 afin de planifier rapidement l'action du RASED (tests et bilans).

⇒ **Des conseils de cycles communs pour analyser les résultats des évaluations nationales CP, CE1 et CM1.** Il s'agira de déterminer divers plans d'actions qui répondront aux besoins spécifiques des élèves identifiés comme « fragiles » ou « à besoin ».

L'analyse des évaluations CP/CE1/CM1 doit permettre d'identifier les facteurs de difficulté et de proposer les actions pour y remédier. Cela suppose d'analyser sa pratique, de la modifier, de rechercher des pratiques/démarches efficaces.